LE TRÈS-HONORABLE

M. R.-L. Borden

PREMIER-MINISTRE DU CANADA.

PAR

ARTHUR BEAUCHESNE

Be just and fear not.
Let all the ends thou aim'st at be thy country's,
Thy God's and truth's.

SHAKESPEARE.

F5012
1912
B372

MONTREAL

1912

The EDITH *and* LORNE PIERCE
COLLECTION *of* CANADIANA

Queen's University at Kingston

The EDITH and LORNE PIERCE
COLLECTION of CANADIANA

Queen's University at Kingston

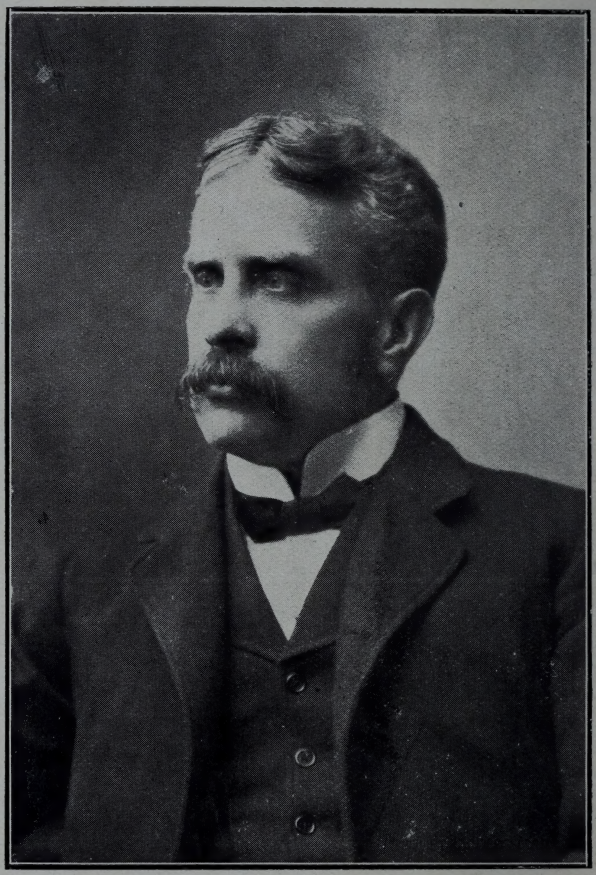

ROBERT LAIRD BORDEN.

LE TRÈS-HONORABLE

M. R.-L. Borden

PREMIER-MINISTRE DU CANADA.

PAR

ARTHUR BEAUCHESNE

Be just and fear not.
Let all the ends thou aim'st at be thy country's,
Thy God's and truth's.

SHAKESPEARE.

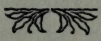

MONTREAL

—

1912

Le Très-Honorable

M. R.-L. BORDEN

Premier-Ministre du Canada.

NOUS sommes à la fin d'août 1896. La Chambre des Communes ouverte depuis trois ou quatre jours est en pleine séance. M. Laurier, le vainqueur d'hier, entouré de ses glorieux collègues, vient d'essuyer avec une grâce souriante, presque cynique, les attaques de sir Charles Tupper dont la robuste encolure se détache sur le premier plan de la gauche. Une passe-d'armes a eu lieu entre les deux grands chefs, les applaudissements ont cessé et la députation se trouve momentanément en silence. Tout-à-coup un député de taille moyenne, la tête puissante couronnée d'une épaisse chevelure brune, aux épaules larges, élégamment vêtu de tweed anglais, entre par la porte vis-à-vis le président, s'incline devant celui-ci, ainsi

que le veut la coutume, et gagnant à pas discrets l'un des fauteuils de l'opposition, s'assied promptement, comme s'il craignait d'attirer les regards.

—Quel est ce NOUVEAU? demandai-je à mon voisin, dans la tribune des journalistes.

—Borden, de Halifax, un avocat.

De fortes qualités se dissimulaient sous l'allure modeste de cet homme qui, dans quatre ans, devait succéder à sir Charles Tupper et, dix ans après, à sir Wilfrid Laurier lui-même.

Tout ce que M. Borden a acquis, au cours de sa carrière professionnelle et publique, lui est venu par l'opiniâtreté au travail et une admirable intégrité. Intelligence d'élite, aux visées hautes, studieux, dédaignant la réclame,—ce qui ne se voit guère chez les politiciens,—il n'a pas tardé à se faire une place à lui dans la Chambre des Communes. Les questions importantes captèrent vite son attention, et il les traita en maître ; les enquêtes compliquées furent confiées à ses aptitudes spéciales, et il en tira grand parti.

On remarqua, en outre, sa distinction native qui, certes, n'était pas de trop dans notre parlement.

Sous des dehors froids, il cache une âme généreuse et une profonde justesse d'esprit.

Robert Laird Borden est de descendance anglaise. D'après la tradition ou une légende, ses ancêtres auraient été des Bourdon, du Midi ;

mais il doit y avoir de cela bien longtemps puisque, dès le XVIIIe siècle, les Borden étaient établis dans le Connecticut. Vers 1770, au début de la révolution américaine, ils avaient la loyauté de venir au Canada pour ne pas se séparer de la mère-patrie. C'étaient des "United Empire Loyalists." Ils se fixèrent à Grand-Pré.

Andrew Borden y demeurait le 26 juin 1854, lorsque naquit celui de ses fils qui est devenu le premier-ministre du Canada. Cultivateur et maître d'école, Andrew Borden n'était pas riche et avait des connaissances littéraires. Il possédait une bibliothèque choisie dans laquelle Robert puisa l'amour de l'étude et le goût du travail qui lui ont valu d'être non-seulement un avocat éminent mais le premier citoyen de son pays. La mère, Eunice Laird, est aujourd'hui âgée de quatre-vingt-sept ans et habite Annapolis.

Le jeune Borden, tout en aidant aux travaux de la ferme, fréquenta d'abord l'école de son village natal puis l'académie Acadia Villa, de Horton, comté de King's. A quatorze ans, il devint instituteur. Encore enfant, il commence à gagner sa vie. Il fut subséquemment professeur à l'Institut Glenwood, dans le New Jersey, où l'on observa son éclatante lucidité, sa bonne conduite et son assiduité au travail. Rangé, sérieux, il vit alors avec économie afin d'améliorer sa position et se trace un programme d'études qu'il suivra scrupuleusement pour suppléer au cours classique qu'il n'a pu com-

pléter dans sa jeunesse. Il y inscrit du grec, du latin, de l'allemand et du français. Chaque jour il y consacre quelques heures, comme un séminariste. Les maîtres de la poésie latine et française lui plaisaient beaucoup. Aujourd'hui encore M. Borden vous récite dans l'intimité jusqu'à cent lignes d'Horace ou de Virgile.

Sa mentalité n'était pas celle d'un pédagogue; elle le dirigeait plutôt vers le droit, cette science toute de raisonnement qui procure à ses adeptes tant de satisfactions intellectuelles. Retour au pays, il était admis au barreau de la Nouvelle-Ecosse en 1878, à l'âge de vingt-quatre ans.

Le nouvel avocat ouvrit son premier bureau à Kentville mais n'y demeura pas longtemps. Son talent demandait un milieu plus actif. Les chefs d'une étude influente de Halifax s'étonnèrent de ce jeune homme qui préparait si bien ses causes et lui offrirent d'être leur associé. Il y consentit. Pendant les dix-huit ans qui suivirent, M. Borden exerça sa profession avec intensité. Toujours sur la brèche, occupant dans la plupart des gros procès, surchargé de dossiers, il travaillait tard et se gagnait des revenus considérables. Sa réputation de jurisconsulte fut bientôt connue dans tout le pays. A la Nouvelle-Ecosse, on l'a appréciée tellement qu'il a été de longues années vice-président et président de l'Association des Avocats.

Tout absorbé dans ses affaires, le futur premier-ministre ne se mêlait pas de politique avant 1896. Jusqu'en 1886, il avait plutôt des

tendances libérales, mais elles subirent un assaut lorsque M. Fielding tenta de séparer sa province de la Confédération. Quand, en 1891, M. Laurier préconisa la réciprocité illimitée, M. Borden le désapprouva sans toutefois prendre une part active aux luttes électorales. En 1896, les libéraux-conservateurs de l'une des circonscriptions de Halifax le nommèrent député.

C'était l'année de la débâcle libérale-conservatrice. Le vieux parti, usé par dix-huit ans de pouvoir, venait de mordre la poussière, tandis que les libéraux, aguerris par ce long séjour dans l'opposition, se trouvaient enfin au Capitole, pleins d'arrogance et bien déterminés à mortifier aussi cruellement que possible des adversaires qui les avaient si longtemps privés des douceurs ministérielles. Sir Charles Tupper, ce patriote éprouvé qui fut toujours l'ami des Canadiens français et dont la carrière est une longue série d'actes progressifs, atteignait alors sa soixante-quinzième année ; mais ni les services rendus au pays, ni son âge, ni son dévoûment ne tempéraient les injures des nouveaux arrivés qui refusaient de lui reconnaître le moindre mérite.

Le noble vétéran, très digne dans sa mauvaise fortune, avait encore quatre-vingts partisans dans la Chambre, et quand la session fut convoquée, il prit place à la gauche du président. A M. Borden on avait assigné un siège dans la quatrième rangée, derrière le chef de l'opposition,

Un célèbre politique anglais a prétendu que

les nouveaux députés devraient laisser passer deux sessions avant d'adresser la parole à la Chambre des Communes. Mais cette règle, généralement observée par les Ephèbes de la vie publique, eût rendu trop impatient le représentant de Halifax qui, malgré sa modestie, avait conscience de sa valeur.

La Chambre s'était ouverte le 18 août et déjà, le 28, il prononçait, à propos de la destitution des employés coupables de partisannerie outrée, un discours pondéré, courtois, énergique, laissant l'impression d'un homme supérieur ayant des principes arrêtés sur les moyens d'administrer le pays. Le débit, la tenue n'étaient pas d'un critique violent. Plutôt humble,—ce qui avait un charme d'originalité,—poli, on eût dit embarrassé, il débuta par les mots suivants : " Après avoir entendu tant d'honorables dépu- " tés de plus d'expérience que moi traiter cette " question, c'est avec beaucoup d'hésitation " que je me risque à faire quelques observa- " tions." Il émit ensuite l'idée que les employés ont bien le droit de s'intéresser aux campagnes électorales, pourvu qu'ils agissent loyalement, avec discrétion et sans que leur service en souffre. Ce n'était pas si mal pour une première expression de pensée dans l'Opposition de la Chambre des Communes. Le 3 septembre, il répondait à sir Richard Cartwright au sujet des mandats spéciaux dont le gouverneur-général avait fait, sur l'avis de ses ministres, une émission abusive. Son exorde était encore

plein de modération : "Monsieur le président, " dit-il, c'est parce que cette question soulevée " par l'honorable député d'York, (M. Foster), " est dans une certaine mesure une question lé- " gale que j'ose demander l'indulgence de cette " Chambre pour quelques minutes ce soir. C'est " avec beaucoup de déférence que je parle en " présence de tant de membres éminents de ma " profession siégeant à votre droite et à votre " gauche, monsieur, et c'est aussi avec beau- " coup de défiance que j'ose succéder à un " orateur de l'habileté et de l'expérience de " l'honorable ministre du commerce."

Une si belle retenue attire inévitablement les sympathies de l'auditoire. On ne peut s'empêcher de porter attention à l'orateur qui commence par autant de réserve. M. Borden se montra l'égal de sir Richard à qui il prouva, constitution en mains, que hors les cas de nécessité urgente et imprévue, le cabinet ne doit pas émettre ces mandats. L'enchaînement rigoureux des syllogismes démontra à la Chambre étonnée que le ministère compterait à l'avenir le député de Halifax dont la vigueur intellectuelle aimait à se dérober sous les apparences d'une parfaite modestie. Les membres de l'opposition, quelque peu accablés par la déroute de leur parti, constatèrent avec une satisfaction vive qu'ils avaient recruté un "debater" capable de relever leur prestige. Après n'avoir siégé que quinze jours au parlement, M. Borden figurait au

premier rang des députés, et sir Charles Tupper entrevoyait peut-être en lui son digne successeur.

A la session de 1897 qui dura trois mois, (du 25 mars au 29 juin), il ne se passa rien de très intéressant. Le député de Halifax s'occupa de la discussion d'une manière générale, ne parlant qu'à son tour et toujours avec discernement.

En 1898, il parut se borner surtout aux questions de droit.

En 1899, il est de tous les débats et passe pour l'un des avocats les mieux renseignés de la Chambre. Toutes les branches de l'administration lui sont familières. Notre économie politique n'a pour lui aucun secret. Aux premiers jours, il se jette dans la mêlée avec les plus forts. Il accepte les conclusions foudroyantes du réquisitoire de sir Hibbert Tupper sur les affaires du Yukon et répond au plaidoyer "pro domo" de M. Sifton. Les déductions compromettantes tombent comme des coups de massue sur la tête du ministre qui, malgré le prétexte d'une surdité parfois commode, fronce les sourcils à chaque conclusion. C'est un triomphe pour M. Borden dont le prestige sera désormais établi dans tout le Dominion. Sur l'achat du chemin de fer Drummond, il débite un véritable factum contre le gouvernement et montre une fois de plus quelle grande expérience il a acquise au palais. Il devient une autorité sur la pro-

cédure parlementaire et sur tous les points de droit qui se présentent. L'opposition recourt à lui dans les impasses difficiles Le cabinet craint de plus en plus cet homme distingué, ce logicien implacable devant qui l'on ne peut se permettre aucune faiblesse. M. Borden sortit de cette session grandi, admiré dans le parti libéral-conservateur et respecté par ses adversaires.

Le premier - ministre est un lutteur très honnête. La noblesse de son caractère l'empêche d'être populacier ou de cultiver les côtés faibles d'un auditoire. Les appels aux préjugés lui sont inconnus. Il ne voudra jamais profiter d'un incident malheureux ou d'une gaucherie pour dérouter son antagoniste. L'habitude des tribunaux paraît surtout quand il expose un sujet sous toutes ses faces, le fouille et le dissèque avec dextérité. Il s'évertue à prouver, et la logique des arguments lui apporte une chaleur qui atteint les hautes sphères de l'éloquence. Quand il a bien étayé sa cause, il s'élève dans des aperçus nouveaux où les figures d'une rhétorique saine et non recherchée viennent d'elles-mêmes orner les périodes quelquefois imparfaites de l'improvisation. La manière de M. Borden n'est pas celle de l'orateur véhément qui saisit et frappe l'imagination pour le temps qu'il parle. Ce n'est pas le torrent qui surgit avec fracas et disparaît en diminuant; c'est plutôt le fleuve dont le courant s'avance avec énergie et fertilise le sol. M. Borden a conservé de la pro-

fession le geste qui relève la toge tombante. A tout instant il remonte ses bras et donne un coup d'épaule comme pour la remettre en place. Aux conclusions, il abaisse sa main droite sur la gauche et prend un ton élevé. La voix est forte et sympathique. Une phrase claire, le mot propre mis à sa place dénotent une connaissance approfondie de la langue anglaise. Il improvise toujours. Une teinte d'humour vient de temps à autre jeter la note gaie. C'est généralement une pointe de bon aloi, un léger sarcasme pour accentuer l'argumentation sans laisser de blessure. Gentilhomme de la tête aux pieds, il ne faillit pas au respect ni à la charité qu'il doit à ses collègues, mais il a le talent de plaisanter en employant des expressions de la dernière politesse. En 1896, M. Lister dont la brusquerie était connue affirma, non sans mépris, que l'un des discours du député de Halifax ressemblait à un plaidoyer de la Cour Suprême de la Nouvelle-Ecosse. M. Borden répondit : "J'ai l'honneur d'appar-
" tenir à la même profession que l'ho-
" norable député de Lambton, (M. Lister), et
" j'ai eu aussi l'honneur de rencontrer un
" bon nombre de membres du barreau dans la
" province dont il est lui-même l'un des repré-
" sentants si distingués ; mais je regrette de ne
" pouvoir faire à l'honorable député le compli-
" ment qu'il m'a adressé. J'ai souvent entendu
" plusieurs avocats éminents de l'Ontario devant
" le plus haut tribunal d'appel que nous avons

" dans ce pays, et jamais leurs plaidoyers sur
" le rapport du ton, du style ou du caractère
" n'ont ressemblé le moins du monde aux dis-
" cours que l'honorable député a prononcés
" dans cette Chambre."

On se rappelle que ce fut à M. Borden que le parti confia le soin de dénoncer et d'exposer les scandales électoraux de Huron-Ouest et de Brockville.

Une orgie éhontée avait eu lieu dans ces deux circonscriptions. On avait trouvé dans les boites à scrutin beaucoup plus de bulletins que ne figuraient de noms sur la liste électorale. Les libéraux avaient même chargé un expert d'enseigner aux "sous-officiers-rapporteurs" un certain tour de main escamotant les bulletins des électeurs suspects ou corrompus. Le gouvernement prit les coupables sous sa protection et s'arrangea de façon à bloquer l'enquête. M. Borden n'était pas homme à permettre qu'un tel abus de pouvoir passât inaperçu. Il proféra contre les corrupteurs une catilinaire impitoyable où il décrivit tous les agissements de la canaille qui avait volé ces élections. Ce discours eut un grand retentissement.

Après la session de 1900, quand le huitième parlement fut dissous, M. R.-L. Borden qui n'avait jamais été ministre était, à part sir Charles Tupper, le député oppositionniste le plus en vue de la Chambre des Communes.

Vinrent les élections générales. Le gouverne-

ment Laurier fut maintenu au pouvoir par une majorité augmentée. Sir Charles Tupper était vaincu lui-même dans son comté. Il n'y avait que consternation et désappointement chez les libéraux-conservateurs.

Le vieux leader profita de sa défaite pour sortir de la politique qui semblait lui tourner le dos définitivement.

Il fallait lui trouver un successeur.

Un chef ne se choisit pas à froid. On ne le nomme pas comme on accorde une place à un commis. Il doit s'imposer. Il faut que son passé, son caractère, son prestige aient de l'ascendant sur les foules. La popularité lui est nécessaire, indispensable. Dans notre pays, il est tenu de satisfaire les aspirations de deux races qui ont leurs fanatiques, leurs brouillons toujours prêts à soulever les préjugés. Sir John A. Macdonald et sir Wilfrid Laurier ont dû exercer une vigilance constante pour se maintenir avec sûreté entre ces deux éléments. Ce qui plaît à l'un de ceux-ci est souvent désagréable à l'autre. Et il y avait, en 1901, dans le parti, de vieux politiques aux ambitions légitimes. Ils étaient les aînés de M. Borden, mais réunissaient-ils, comme lui, le plus grand nombre des qualités requises pour diriger, non pas l'opposition mais, éventuellement, toute l'administration du pays ? C'est là ce que se demandèrent les sénateurs et députés dans leur caucus du 20 avril 1901 alors qu'ils offrirent le sceptre

à M. Borden qui, sentant les responsabilités d'une tâche aussi grave, ne voulut d'abord pas s'engager. Il connaissait les difficultés à aplanir pour mettre plus de cohésion dans le parti. Il craignait sincèrement de mécontenter trop de monde. Cependant, il consulta son dévouement et son patriotisme plutôt que ses intérêts personnels. Refuser eût été accentuer le malaise qui régnait dans l'opposition. Avait-il le droit de se dérober à l'appel de ses collègues ? Il accepta. Mais ce fut un sacrifice qui alla toujours croissant jusqu'au 21 septembre dernier alors qu'il reçut sa première récompense.

Les débuts de M. Borden dans ses nouvelles fonctions furent caractéristiques. Il entra en lice avec prudence et modestie. N'avait-il pas devant lui tout le temps voulu pour faire sa marque ? Peu lui importait de se signaler immédiatement par quelque coup d'éclat. Il commença par le commencement. Face à face avec sir Wilfrid Laurier, il était destiné à croiser le fer tous les jours contre un ministre rusé, populaire et dans toute la splendeur du pouvoir. On n'en était qu'à la première session d'un parlement. Rien ne pressait. Le nouveau chef devait d'abord bien choisir son terrain, prendre contact avec ses partisans, voir quels éléments de bataille il avait derrière lui, quelles étaient ses forces, quels ses points faibles, observer de près son rival et se tracer une ligne de conduite qui inspirât la confiance au pays.

La direction du parti libéral-conservateur au temps de Macdonald était moins difficile qu'aujourd'hui. L'adversaire de sir John fut toujours un Anglo-Canadien à venir jusqu'en 1888 quand M. Laurier remplaça M. Blake ; et encore, pour contrecarrer la popularité du chef libéral, nous avions l'éloquent Chapleau dans la province de Québec. Chapleau alla à Spencerwood, et puis il mourut. Depuis vingt-cinq ans, les libéraux profitent de la nationalité de M. Laurier. Ils l'ont exploitée avec talent, exagération, persistance, à jet continu et si bien qu'il devint quasi-impossible de parler politique dans nos campagnes. "Quoi ! vous êtes contre Laurier, vous ? N'avez-vous pas honte de combattre le plus grand des Canadiens-Français ?" C'est par ce refrain que l'on répondait aux arguments. Nous avons beaucoup de mérite d'être restés fermes devant cette aberration. Notre presse ne se gêne pas d'affirmer, à chaque élection, que voter pour les "bleus" serait une trahison nationale. M. Borden eut donc à combattre non un gouvernement mais cette exploitation sentimentale que les libéraux cultivaient avec un art consommé. La lutte n'était pas égale. Pour vaincre dans ces conditions il fallait exercer une rare sûreté de jugement et bien comprendre la mentalité canadienne-française. M. Borden finit par y réussir. Peut-on prétendre, après cela, qu'il n'est pas tacticien ? Il n'a pas,—et il faut l'en féliciter,—ce manque de scrupule qui accepte

tous les moyens pour sortir d'une mauvaise position. Il ne trompera personne avec des phrases sonores; il n'amplifiera pas une circonstance secondaire dans le but de jeter l'oubli sur le fait principal. Il est au-dessus de tout cela. Il regarde de trop haut pour apercevoir ce qui est bas. Mais il n'ignore pas que les luttes parlementaires exigent de la diplomatie, des plans de batailles et des stratagèmes. Il faut du tact, et il en a montré beaucoup lorsqu'il s'est posé en homme d'affaires plutôt qu'en politicien. Le contraste ne pouvait que lui être favorable dans l'opinion des grands industriels et de la meilleure classe agricole s'ils le comparaient au rhéteur Laurier et aux pitres du ministère. Nous étions sous le régime des tireurs de ficelles. M. Borden, par sa proverbiale sincérité, prit la confiance qui échappait à M. Laurier. Graduellement il gagna du prestige. Il subit sans doute des hausses et des baisses, n'eut pas toujours l'appui qu'il avait droit d'espérer, fut vaincu dans la rencontre de 1904, y perdit son siège, persista à travailler comme un nègre, ne se découragea jamais, n'eut guère plus de succès à l'élection de 1908, mais en revint avec un régiment qui avait la victoire dans le regard et donnait les indices d'un triomphe rapproché, tandis que le gouvernement faiblissait, jusqu'à ce qu'enfin arriva le 21 septembre où il terrassa le premier-ministre et planta le vieux drapeau libéral-conservateur sur la tour du parlement canadien !

Il n'y a rien qui ne réussit pas comme l'insuccès. M. Borden a été mal jugé après les élections générales de 1904 et 1908 ; mais on aurait tort de le tenir responsable des anciennes misères de l'opposition libérale-conservatrice. Personne ne lui aurait été supérieur, dans un temps où le peuple attribuait trop au gouvernement la prospérité du pays.

Les libéraux ont profité de circonstances très heureuses pour M. Laurier. N'empêche que celui-ci a déjà mené son parti à la défaite en 1891 et 1911. La première fois, un bon nombre de ses partisans voulaient ni plus ni moins le déposer. Ils étaient injustes, car les succès électoraux ne sont pas toujours la pierre de touche avec laquelle on éprouve les capacités d'un chef politique. N'a-t-on pas vu, en Angleterre, Disraeli battu en 1868 et 1880, Gladstone en 1874, 1885 et 1886, et Salisbury en 1886 et 1892 ? N'oublions pas, cependant, que dans notre pays, il est facile de se maintenir au pouvoir grâce au patronage administratif ; mais renverser le gouvernement est un rude combat qui n'est presque jamais couronné de victoire au premier assaut. L'opposition contrôle moins d'intérêts et ne peut se ménager des amis par les faveurs ministérielles. Celui qui la conduit doit donc inspirer une confiance énorme pour que les électeurs changent d'allégeance. Or personne ne niera que l'intégrité de M. Borden, ses incontestables qualités d'esprit et l'habileté oratoire qu'il a déployée en ces dernières années ont créé une impression profonde dans

le Dominion. On sentit qu'il y a en lui un homme d'Etat consciencieux et capable de bien administrer la chose publique. Il porte dignement le manteau de Macdonald, et l'on verra avant longtemps qu'il est l'égal des grands ministres canadiens ou étrangers dont les noms se répandent par tout le monde. A la tête d'un pays de 7,000,000 d'habitants, où les problèmes sont complexes, il se trouve à dominer sur une population plus nombreuse et un gouvernement aussi périlleux que ceux de plusieurs royaumes européens.

On ne le connait pas assez dans la province de Québec où il n'a pas eu une presse sympathique et apte à le représenter sous son vrai jour. Les libéraux ont intérêt à le diminuer autant que possible. Ils s'y adonnent avec système et sans le moindre désir de pallier leur mauvaise foi. Ils se gardent bien de publier ses véritables sentiments à l'égard des Canadiens-Français. Pourtant M. Borden, chaque fois que l'occasion se présente, parle en termes non seulement respectueux mais admiratifs de notre race et de nos mœurs Il disait, à la Chambre des Communes, le 22 mars 1905:

" Personne plus que moi n'apprécie ni ne res-
" pecte plus hautement l'enseignement moral
" que l'Eglise catholique romaine donne aux
" enfants qui sont nés dans cette croyance.
" J'estime grandement la valeur de l'instruc-
" tion morale fournie aux enfants de ce pays,
" et je crois avoir le droit d'avouer que j'appré-

" cie, peut-être plus que d'autres, l'attachement
" et le dévouement des catholiques romains à
" leurs croyances, dans cette circonstance comme
" lorsqu'il s'est agi d'autres questions. Les
" catholiques donnent aux protestants du Ca-
" nada un exemple dont ces derniers pourraient
" tirer des leçons salutaires." (Débats, 1905, col. 3047.)

Le fanatisme n'a aucune prise sur M. Borden qui est trop froid pour s'emballer. Il professe la religion anglicane, c'est-à-dire celle qui se rapproche le plus de l'Eglise catholique-romaine. Il n'appartient pas à la franc-maçonerie ni à l'ordre des orangistes, quoique cela ne soit plus un obstacle dans notre vie publique. N'a-t-on pas vue des libéraux éminents tels que sir Mortimer Clarke, le sénateur Gibson, le sénateur Kerr, M. Emmerson, M. Ellis, recevoir les faveurs de M. Laurier quoiqu'ils fussent membres de ces sociétés secrètes qui, du reste, ont toujours eu des adeptes dons nos deux partis politiques ?

Devenu chef, M. Borden, voyant quel grand nombre de ses partisans sont d'origine française, se mit à étudier notre langue qu'il lisait déjà très bien, mais ne parlait guère. Ce n'était pas une mince besogne, à l'âge de quarante-sept ans, au milieu des occupations onéreuses et des obligations nouvelles qu'il venait d'assumer. Il eut un professeur, et madame Borden, cette femme charmante qui l'a toujours secondé avec tant de dévouement, suivit

les mêmes leçons que son mari. On ne pouvait se montrer plus gracieux envers la province de Québec. Les deux élèves firent des progrès si rapides que, deux ou trois mois plus tard, tenant une assemblée au Monument National, M. Borden souleva l'enthousiasme en adressant la parole en français durant un quart d'heure. Il tient maintenant une conversation dans notre langue qu'il écrit d'ailleurs parfaitement et sans effort.

Le 30 juin 1905, il disait à la Chambre des Communes : "Je partage entièrement l'opinion " de l'honorable député de Grey-Sud, (M. Mil- " ler), quant à la valeur que nous devrions atta- " cher à la langue française en ce pays et au " respect que nous devrions avoir pour elle. Je " me suis efforcé, moins par des paroles que par " des actes, à donner la preuve que je partage " les sentiments exprimés ce soir par mon hono- " rable ami, et je ne crains pas de répéter ce " que j'ai dit dans d'autres circonstances, que " la population anglaise de ce pays aurait beau- " coup plus de mérite si elle enseignait à ses en- " fants une langue parlée par plus de deux mil- " lions de Canadiens." (Débats, 1905, col. 3836),

En cette année 1905, une question brûlante fut soulevée au parlement, celle de l'instruction publique dans l'Alberta et la Saskatchewan que l'on constituait alors en provinces canadiennes. M. Laurier et M. Borden se trouvèrent tous deux fort embarrassés. Les protestants réclamaient des écoles communes ; les catholiques,

des écoles confessionnelles. Le premier-ministre parut d'abord se ranger du côté de ceux-ci ; mais sous la pression de son mauvais génie, M. Fielding, il recula et résolut d'inclure dans la nouvelle constitution provinciale une clause équivoque des Ordonnances des Territoires du Nord-Ouest décrétant que toute minorité, catholique ou protestante, peut établir dans son district une école séparée et ne payer taxe que pour elle. Ce privilège, remarquons-le bien, n'est accordé qu'à une minorité ; une majorité, fut-elle catholique, n'en jouit pas. Il y avait là peu de garantie. Néanmoins, M. Sifton crut qu'il y en avait trop, et, pour être conséquent, lui qui avait approuvé ou peut-être inspiré le pseudo-règlement Laurier dans l'affaire des écoles manitobaines, résigna son porteîeuille et sortit du cabinet.

M. Borden n'essaya pas de leurrer les deux éléments. Il prit une position tranchée, proposant de laisser ces provinces maîtresses de leurs lois scolaires, quitte à une minorité lésée d'en appeler au parlement fédéral, tel que le déclare l'article 93 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord.

Dans aucun des deux cas, le principe des écoles séparées n'était complètement reconnu. Les libéraux canadiens-français eurent la faiblesse d'approuver M. Laurier, tandis que leurs compatriotes conservateurs se séparaient de leur parti pour demander, sous la direction de MM. Bergeron et Monk, l'établissement sans

ambages des écoles confessionnelles. Dans ces conjonctures délicates, le chef de l'opposition se montra toujours respectueux de nos traditions, et fut très sensible au mécontentement qu'il causait malgré lui à ses partisans catholiques. Seulement il regardait l'Acte de la Confédération comme une arche sainte à laquelle il ne faut jamais toucher. Le débat prit un ton élevé, et fut des plus intéressants. Il s'y passa un incident qui montre toute la largeur de vues du chef libéral - conservateur. M. Laurier, placé entre deux feux et ne sachant où il allait tomber, eut l'imprudence de remettre sur le tapis la question des écoles du Manitoba. M. Borden le rappela à la réalité en lui disant: «Mon très honorable ami a parlé de «l'attitude qu'il avait tenue dans le passé. Il a «fait allusion à ce propos à la discussion qui «s'était engagée sur la question des écoles du «Manitoba. Loin de moi le désir de renouveler «cette discussion en me plaçant à un point de «vue tout à fait opposé à celui où s'est placé «l'honorable premier-ministre. Je demanderai «à mon honorable ami si, réellement, aujour-«d'hui, il peut se glorifier lui-même de l'attitude «qu'il a prise sur cette question qui a tellement «troublé l'opinion publique il y a dix ans... «S'adressant aux populations des provinces an-«glaises, mon honorable ami se faisait le cham-«pion des droits dont chacune d'entre elles «devait jouir; dans la province de Québec, il «devenait le protecteur de la minorité, le pro-

«tecteur désigné par la Providence. C'est en «déployant autant d'habileté pour réunir ces «éléments disparates qu'il s'est servi de cette «question pour amener son parti au pouvoir. «Nos adversaires avaient donc atteint leur but. «Cependant, en toute sincérité et en toute «franchise, je demande à mon très honorable «ami s'il a rempli entièrement et dans le sens «qu'il l'entendait la promesse qu'il a faite à ses «compatriotes de la province de Québec. Les «élections générales se firent, et les provinces «dont la population se compose surtout d'habi-«tants parlant la langue anglaise votèrent en «sa faveur, le considérant comme le champion «des droits provinciaux. Dans la province de «Québec, mon très honorable ami obtint une «majorité encore plus considérable. Il y a long-«temps, Brougham, aux Communes anglaises, «faisait un plaidoyer contre celui qui se trou-«vait alors à la tête du gouvernement. Il disait «que le premie-rministre subissait le châtiment «du manque de sincérité dont il avait fait «preuve depuis plusieurs années. Est-ce que «mon honorable ami ne considère pas que «cette remarque, jusqu'à un certain point, «peut s'appliquer à lui ?» (Débats, 1905, 22 mars.)

Un Canadien-Français n'aurait pu être plus cinglant pour ce premier-ministre catholique qui, dans l'affaire du Manitoba, a froidement sacrifié ses co-religionnaires. M. Borden se faisait l'écho de nos compatriotes les plus éclairés

et résumait une page d'histoire qui, certes, n'est pas à l'avantage de sir Wilfrid Laurier.

M. Borden est le seul chef de parti qui ait réellement saisi l'importance et la valeur de l'Ouest canadien. Il s'est rendu compte du rôle prépondérant que devront jouer dans l'avenir ces quatre provinces dont la population est d'environ 2,000,000 d'habitants et dont les produits naturels sont pour ainsi dire inépuisables.

Nous sommes loin de l'époque où toute la politique du pays se résumait au gouvernement des deux Canadas et des provinces maritimes. La région occidentale a pris son essor avec la construction du Pacifique Canadien. L'immigration rapide, la culture du blé et la construction de nouveaux chemins de fer ont rendu cette contrée l'une des plus florissantes du monde entier. On y voit surgir des villes progressives, de riches cités où le commerce et l'industrie rivalisent d'activité et de succès. Et il y règne un esprit nouveau. L'influence des colons américains et l'exotisme de ceux venus d'Europe retardent l'assimilation à nos mœurs; mais il y a une intensité de vie, un désir de marcher de l'avant qui ne veulent point s'attarder aux obstacles. La représentation parlementaire de cette partie du Dominion a augmenté et augmente à chaque recensement. Elle est exigeante et passablement radicale. Le chef libéral-conservateur ne pouvait l'oublier dans l'orientation de sa poli

tique. Son programme s'en est ressenti. Refusant de s'arrêter aux vieilles traditions, il s'est fièrement prononcé en faveur de la nationalisation du Grand-Tronc-Pacifique, du chemin de fer de la Baie d'Hudson, des élévateurs à grain, du télégraphe et du téléphone.

Cette glorieuse démocratie n'a pu que plaire aux contribuables peu enclins à se saigner pour payer de gros dividendes aux propriétaires des utilités publiques.

Le nouveau premier-ministre ne permettra jamais à son parti de languir dans des théories surannées et impraticables.

M. Borden fit dans l'Ouest, en 1910, une tournée des plus originales et des plus fructueuses. Il alla combattre chez eux les cultivateurs anti-réciprocistes, et il leur parla leur propre langage. Ces gens-là, arrogants et intelligents, s'étaient organisés pour interrompre les discours et poser des questions. Ils comptaient sans leur hôte. Grande fut leur surprise d'entendre un orateur public leur tenir tête et ne jamais dévier de sa ligne de conduite. Quelques mois auparavant, ils avaient eu la visite de M. Laurier qui leur avait répondu à la Balfour, sans rien dire, dans un très beau langage. Les tâtonnements astucieux du premier-ministre les avaient amusés. Ils admirèrent la franchise de M. Borden qui se proclama adversaire déclaré et irréconciliable de la Réciprocité.

La loi navale fut un autre sujet épineux.

Elle était dangereuse et touchait à la situation constitutionnelle du Canada. Elle nous arrivait assez brusquement, parce que l'Allemagne avait effrayé les Anglais qui désiraient améliorer leur flotte sans trop dépenser d'argent. M. Borden demanda incontinent que le peuple fût consulté. Cependant, si la mère-patrie était dans le besoin, il consentait à lui venir en aide sans retard, mais il s'opposait à rendre notre pays solidaire de toutes les guerres de l'empire. Il n'a jamais proposé que le Canada fournisse $25,000,000 à la Grande-Bretagne, tel qu'on l'a prétendu dans la province de Québec. On ne trouve dans les rapports de la Chambre aucune motion en ce sens. Il ne s'agissait pas ici de deniers seulement. L'autonomie du Dominion était en jeu. Sir Wilfrid Laurier avait soumis aux Chambres une loi plaçant la flotte canadienne sous le contrôle absolu des autorités impériales au cas d'une guerre entre l'Angleterre et un pays étranger, que le Canada y soit concerné ou non. M. Borden combattit de toute sa vigueur un principe aussi dangereux, et il eut mille fois raison. Le 24 novembre 1910, il accepta un amendement de M. Monk exprimant le regret que le discours du trône «ne donne aucune «indication quelconque d'une intention de ses «conseillers de consulter le peuple sur la poli-«tique navale du Canada.» Voici ce qu'il dit au cours du débat: «Tout d'abord, et en sup-«posant que le Canada décide de contribuer à «la défense de l'Empire dans son ensemble,

«doit-il le faire sans que nous ayons voix dans «les conseils impériaux touchant les décisions «à prendre pour la paix ou la guerre dans les «diverses parties de l'Empire? Cela ne me «paraît guère juste, et je ne pense pas que le «peuple canadien y consentirait volontiers. Eh «quoi! est-ce que personne de nous, qui repré«sentons ici, dans cette Chambre, deux cent «vingts circonscriptions d'un pays qui va de «l'Atlantique au Pacifique n'aura, sur ces «graves questions qui intéressent l'Empire en «général, la même voix qui est accordée au «plus humble contribuable des Iles Britan«niques? Une condition pareille ne tendrait «guère à mon sens à assurer l'intégrité de «l'Empire, à encourager la coopération de ses «diverses parties. Voilà des questions qu'il «serait bon d'étudier sérieusement avant de «formuler une politique permanente. Cette po«litique, une fois conçue et clairement expli«quée au peuple, le gouvernement, quel qu'il «soit, devrait appeler la population à se pro«noncer pour approuver ou désapprouver le «projet, et obéir à ses volontés.»

N'est-il pas singulier que cette théorie ait été énoncée par un chef conservateur à l'encontre de la politique d'un cabinet libéral?

Il n'y a pas de vrai libéralisme dans notre gouvernement.

Les partis deviennent plus conservateurs au pouvoir et plus libéraux dans l'opposition.

Cette affaire de la marine a mis en évidence

toute la faiblesse d'un ministère usé, et M. Borden s'y est montré démocrate dans le meilleur sens du mot.

Le 21 septembre 1911, le chef libéral-conservateur conduisait son parti à la victoire. Dix ans de rude labeur, de droiture et de loyauté recevaient leur rétribution. Quelle fut la suprême pensée, le premier geste du vainqueur? L'ancien citoyen de Grand - Pré se rappela sa mère et, en bon fils, il quitta Halifax sans bruit pour se rendre auprès d'elle. Voilà le côté vertueux de cet homme qui, parmi les péripéties de la politique, conserve dans son cœur la première place pour le foyer paternel.

M. Borden et sir Wilfrid Laurier ont toujours été personnellement en excellents termes. Ces deux gentilshommes se respectent l'un et l'autre. Ils ne permettent pas à leurs luttes journalières de gâter les relations sociales et comprennent que la vie publique est assez âpre et ingrate sans qu'on l'empoisonne par des rancunes inutiles. Ils en ont fait une expérience trop dure pour y tenir beaucoup, et s'ils suivaient leurs penchants, ils retourneraient à leurs affaires ou à leurs «chères études». Mais le devoir et le patriotisme les tiennent à la tête de leur parti. Tout énergique qu'il soit dans la défense de ses principes, le premier-ministre abhorre souverainement que l'on manque d'égards à celui qu'il a vaincu. Dès qu'il eut formé son cabinet, il s'aperçut que le nom de M. Laurier ne figurait pas sur

la liste des personnes invitées officiellement à la première réception du duc de Connaught. Sans perdre un instant, il donna instruction non seulement d'inscrire l'ex-premier-ministre et madame Laurier mais de mettre à leur disposition un wagon spécial du gouvernement.

La politesse native de M. Borden s'est aussi manifestée lors de sa première visite à Québec après son avènement au pouvoir. Se rappelant la haute position de l'épiscopat catholique dans notre province, il n'a pas voulu quitter la cité de Champlain sans aller présenter ses hommages à Monseigneur l'archevêque Bégin et à NN. SS. les évêques Roy et Mathieu qui lui ont fait d'ailleurs le plus sympathique accueil.

Le public attendit avec curiosité la formation du ministère Borden. Pendant que le cabinet battu se préparait à déguerpir, le chef libéral-conservateur, retiré dans son hôtel de la rue Wurtenberg, consultait ses amis. S'il devait reconnaître bien des sacrifices et récompenser des services, il lui incombait aussi de fournir au pays un gouvernement puissant et capable d'administrer avec harmonie la chose publique. Toutes les sections du Dominion devaient être représentées. Il ne fallait pas oublier la province de Québec ni les nouvelles recrues de l'Ontario. M. Borden avait besoin de tact, de diplomatie, pour choisir des collègues dont il n'aurait pas à regretter trop tôt la nomination, mettre ses forces en ligne afin d'assurer longue

vie au ministère, tromper nécessairement l'espoir de quelques amis sans les blesser, agir en un mot, comme disait M. Marchand, *dulciter in modo, fortiter in actu*. Il s'en tira avec beaucoup d'avantage. Il traita les Canadiens-Français avec magnanimité. Fermant les yeux aux critiques plus ou moins justifiées dont il avait été l'objet de la part des partisans de M. Monk, il voulut reconnaître le talent, l'intégrité et les nombreux sacrifices de celui-ci. Comme autrefois Macdonald, il laissa le représentant de notre province libre de nommer ses collègues.

Le député de Jacques-Cartier ne manqua pas de faire un choix judicieux. Toute notre population fut satisfaite. M. Monk déclarait dans la suite qu'il avait été touché de la courtoisie, des ménagements et des sympathies que M. Borden manifesta en cette circonstance vis-à-vis des Canadiens-Français.

Le nouveau premier ministre s'est montré à la hauteur de sa position en assurant aux États-Unis que le Canada n'est inspiré d'aucun sentiment hostile à leur égard et qu'il désire entretenir avec eux les plus amicales relations. La réciprocité a été une proposition commerciale pure et simple.

Le Canada a droit d'être fier de l'homme distingué qui préside à ses destinées depuis le 9 octobre. Le très-honorable M. Borden continue la lignée des politiques illustres qui, depuis 1867, ont donné à notre gouvernement un cachet de distinction toute spéciale. C'est un chef qui

laissera son empreinte dans l'administration du pays. Tout son caractère est décrit dans l'éloge suivant que lui faisait l'honorable M. White devant les électeurs de Leeds:

«Le manteau de John A. Macdonald est «tombé sur de dignes épaules en la personne «de l'honorable R. L. Borden. Les qualités «d'un chef sont rares, mais il possède les meil-«leures: la patience, la gentilhommerie, la force «tranquille, des vues honnêtes, de l'idéal et «l'esprit de progrès.»

FIN.

PRIME MINISTER'S OFFICE
CANADA

6 January 1912

My Dear Mr. Beauchesne,

The incessant and imperative demands upon my time have prevented me from giving an earlier reply to your very kind letter. Pray accept my warm thanks for your congratulations

which I very sincerely appreciate.
We miss your presence in
the Gallery and hope that we
may again see you there
before many days. With
kindest remembrances and
best wishes for the New Year,

I am Yours faithfully,

P. L. Baden

which I very sincerely appreciate.
We miss your presence in
the Gallery and hope that we
may again see you there
before many days. With
kindest remembrances and
best wishes for the New Year.

I am Yours faithfully

R. L. Baden

21